

RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 16 MAI 2014

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 16 mai 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Maîtrise d'Ouvrage
Routière*

PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MISE À L'ÉTUDE DU PROJET DE DÉVIATION DE BALLON ET SAINT-MARS-SOUS-BALLON

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE la prise en considération de la mise à l'étude de la déviation de
BALLON et SAINT-MARS-SOUS-BALLON.

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous
les actes nécessaires à la mise en œuvre des articles L111-8 et suivants du Code
de l'Urbanisme.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

21 MAI 2014
22 MAI 2014

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 16 mai 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Direction de l'Aménagement
Agriculture et Environnement*

ENVIRONNEMENT

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable à trois demandes de remise de majoration et d'intérêts de retard relatif aux taxes départementales pour le CAUE et des espaces naturels sensibles.(cf annexe 1)

DECIDE d'attribuer une subvention de **26 350 €** au CENS suivant les modalités précisées dans la convention jointe en annexe 2 à la délibération (ligne 12141 / 6574-738-05070).

HABILITE le Président à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée des conventions.

DECIDE d'attribuer une subvention de **7 500 €** au CPIE suivant les modalités précisées dans la convention jointe en annexe 3, (ligne 12141 / 6574-738-05070).

HABILITE le Président à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée des conventions
DECIDE d'accorder une subvention de **15 000 €** à Sarthe Nature Environnement pour le fonctionnement du Point Info Energie, au titre de l'année 2014 (ligne 12151 / 6574-731-05058).

HABILITE le Président du Conseil général à signer la convention de partenariat financier (annexe 4) avec Sarthe Nature Environnement au titre de l'année 2014 pour le fonctionnement du Point Info Energie.

HABILITE le Président à signer la convention PDMD (Programme Départemental de Maîtrise des Déchets) jointe en annexe 5 pour l'année 2014 avec l'ADEME.

DECIDE d'accorder au titre des plantations de haies champêtres, les subventions suivantes figurant au tableau en annexe 6, réparties comme suit :

- **3 359,10 € €** au titre des aides pour les plantations de haies destinés aux particuliers (ligne 15774 / 20422-738-05027)

- **700,00 €** au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture (ligne 14239 / 65737-928-06187)

MM. Dominique Le Mèner et Fabien Lorne, membres du conseil d'administration du conservatoire d'espaces naturels de la Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

21 MAI 2014
22 MAI 2014

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION CULTURE, JEUNESSE
ET SPORTS**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 16 mai 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de
l'Education, des Sports, des Transports
et de la Culture
Patrimoine et politiques territoriales*

AIDE AUX ASSOCIATIONS PATRIMONIALES

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014, sur la ligne 6574 312 65 10357
12234

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Les petits débrouillards	7 000 €
- Association Société Historique et Archéologique du Maine	1 000 €
- Association Club Sportif et éducatif du Prytanée national militaire	3 500 €

AUTORISE le Président à signer la convention avec le Club Sportif et éducatif du
Prytanée national militaire.

DECIDE d'annuler la subvention attribuée à l'association « Il était une fois
Courtanvaux » d'un montant de 4 500 € attribuée lors de la Commission
permanente de Février dernier suite à sa dissolution, d'abroger la délibération
n° 30 de la Commission permanente du 14 février 2014 en conséquence et
d'accepter le remboursement effectué le 28 mars 2014.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

21 MAI 2014
22 MAI 2014

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 16 mai 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale des Services
Secrétariat des Assemblées, des Affaires
Juridiques et de la Documentation*

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

I - Commission chargée d'établir la liste annuelle du jury criminel

DECIDE de procéder à la reconduction des membres élus pour siéger et représenter le Conseil général au sein de la Commission chargée d'établir la liste annuelle du jury criminel :

Mme Véronique RIVRON
M. Michel DROUIN
M. Bernard PETIOT
M. Bruno LECOMTE
M. Yannick REBRÉ

II - Conseil d'administration de l'OPH Sarthe-Habitat

DECIDE de modifier la représentation des personnes qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe-Habitat :

- Daniel CABARET
- Christine MARCHAND, Maire-adjointe de Montfort le Gesnois, Conseiller Régional
- Jean-Marie BOUCHE, Maire de Bouloire
- Joachim BELLESSERT
- Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers
- Pierre GRAFFE, Conseil Général
- Stéphanie JACQUET, LE MANS METROPOLE

III – Commission départementale de la Sécurité Routière

DECIDE de procéder à la reconduction des membres élus, pour siéger et représenter le Conseil général, au sein de la Commission départementale de la Sécurité Routière :

Titulaires

Suppléants

. Commission Pivot

M. Dominique LE MENER
M. Régis VALLIENNE
M. Gérard SAUDUBRAY

M. Charles SOMARE
M. Jean-Pierre CHAUVEAU
M. Christophe CHAUDUN

Formation spécialisée « épreuves et compétitions sportives »

M. Gérard SAUDUBRAY

M. Charle SOMARE

Formation spécialisée « conduite et enseignement de la conduite – Sensibilisation à la sécurité routière »

M. Gérard SAUDUBRAY

M. Christophe CHAUDUN

Formation spécialisée « fourrières pour automobiles »

M. Régis VALLIENNE

M. Charles SOMARE

. Section « Circulation routière »

M. Jean-Pierre. CHAUVEAU

M. Gérard SAUDUBRAY

IV – Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT)

DECIDE de procéder à la reconduction des membres élus, pour siéger et représenter le Conseil général, au sein de la Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT) :

M. Michel ROYER
M. André TROTTE

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le
et de sa publication ou notification le
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coopération

21 MAI 2014
22 MAI 2014

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun


Philippe Verger

